

Image not found or type unknown



PRIME A LA NAISSANCE

Par **papou4**, le **27/01/2020** à **15:39**

Bonjour,

Je suis graphiste pigiste et travaille dans la presse. Mon pole emploi a comptabilisé la prime de naissance de ma fille (prime exceptionnelle et qui ne résulte donc pas de mon travail) dans mon salaire brut pour calculer mon indemnisation. Ce qui évidemment, a baissé mon indemnisation. Cela est-il légal ?

Merci par avance pour votre réponse.